

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 9 août 2016

CHAMBRE DE COMMERCE DE D'INDUSTRIE DU CHER ELECTIONS 2016 DES MEMBRES ET DES DÉLÉGUÉS CONSULAIRES

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE

Les déclarations de candidature pour l'élection des membres et des délégués consulaires de la chambre de commerce et d'industrie du Cher seront effectuées par écrit et déposées personnellement par les candidats ou leur mandataire, à la préfecture du Cher, bureau de la réglementation générale et des élections, accès Place Marcel Plaisant à Bourges,

du vendredi 16 septembre 2016 au vendredi 23 septembre 2016 à 12 heures :

- de 8h30 à 11h30
- et de 13h30 à 17h00 (12h00 le vendredi 23 septembre 2016).

Aucun autre mode de dépôt, notamment par voie postale, télégraphique ou par messagerie, n'est admis.

Les candidats doivent remplir les conditions de recevabilité précisées aux articles L. 713-4 et R. 713-8 du code de commerce :

- être âgé de 18 ans accomplis au dernier jour du scrutin
- satisfaire aux conditions fixées au II de l'article L. 713-3 du code de commerce
- être inscrit sur la liste électorale de la CCI du Cher
- être immatriculé au RCS depuis au moins 2 ans pour la personne inscrite à titre personnel (entreprise individuelle) ou pour la société dont la personne est le représentant.

Les candidatures peuvent être individuelles ou groupées.

Chaque candidat atteste, sous forme d'une déclaration sur l'honneur, qu'il remplit les conditions d'éligibilité énumérées à l'article L. 713-4 du code de commerce et qu'il n'est frappé d'aucune des incapacités prévues à l'article L. 713-3 du code précité.

Contacts presse :

Bureau de la communication interministérielle - 02.48.67.34.36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022- 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

Les divers imprimés de déclaration de candidature sont disponibles sur le site internet de la préfecture – www.cher.gouv.fr – rubrique « politique publique » - onglet « Citoyenneté » - « élections » - « chambre de commerce et d'industrie ».

Tout renseignement complémentaire pourra être communiqué auprès du bureau de la réglementation générale et des élections (tél. : 02 48 67 35 66 ou 67).

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,


Fabrice ROSAY

Contacts presse :

Bureau de la communication interministérielle - 02.48.67.34.36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022- 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr